

# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2024-09

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

### Objet : PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

Nombre de membres : En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

Votants :	<b>21</b>	Pour :	<b>21</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-quatre, **le onze avril 2024** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

Secrétaire de séance : RUDE Bernard.

Rapporteur : MOREL Denis Vice-Président

**Le RAPPORTEUR,**

### EXPOSE

L'Agence Nationale des Chèques Vacances dans le cadre du dispositif Séniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social.

Ce programme offre l'opportunité aux séniors du territoire de Terre d'Emeraude Communauté de bénéficier de vacances, à des tarifs préférentiels.

Pour l'année 2024, et au regard du succès rencontré par les séjours depuis plusieurs années, le CIAS de Terre d'Emeraude souhaite organiser 3 séjours.

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE RESERVER** un séjour du 27 avril au 4 mai 2024 à l'hôtel Club UNIVAC -83120 Sainte Maxime pour un montant total **estimé** à 23 050,00 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

**DE RESERVER** un séjour du 8 juin au 15 juin 2024 au Village Club de RECHASTEL pour un montant total **estimé** à 20 702,39 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

**DE RESERVER** un séjour du 28 septembre au 5 octobre 2024 au VVF Villages SARE pour un montant total **estimé** à 25 811,00 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

**DE RETENIR** la société BULLY Autocar pour le transport des voyageurs sur les 3 destinations au tarif de 5 650,00 € pour Ste Maxime, 4 790 € pour Rechastel et 6 190 € pour Sare.

**DE FIXER** le tarif du séjour par personne non-imposable à 408 € pour le séjour à Ste Maxime et 380 € pour le séjour à Rechastel et 428 € à Sare comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

**DE FIXER** le tarif du séjour par personne imposable à 610 € pour le séjour à Ste Maxime et 580 € pour le séjour à Rechastel et 630 € à Sare comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

**DE DIRE** que la facturation de l'acompte de 25 % se fera à réception de la validation de l'inscription et le solde 15 jours avant le départ.

**DE DIRE** que le tarif d'une chambre individuelle sera le même que celui facturé par la résidence d'accueil Lors des séjours voyages seniors, les voyageurs ont la possibilité d'être hébergés en chambre individuelle.

Cette option a un coût supplémentaire.

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de séjours (hébergement, excursions, taxe de séjour et transport) des accompagnatrices.

**DE CHARGER** Monsieur le Vice-Président de signer les pièces liées à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président,  
Denis MOREL

